

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1460**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable commercial en affaires internationales

Nouvel intitulé : Responsable commercial en affaires internationales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

La compagnie de formation - MBWAY

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312p Gestion des échanges commerciaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable commercial des affaires internationales exerce les activités suivantes :

- Elaboration de plans d'action marketing pour des marchés ciblés.
- Démarchage de prospects.
- Organisation de missions commerciales ou de salons à l'étranger.
- Collecte d'informations sur l'évolution du marché et la concurrence.
- Mise en place d'un réseau commercial adapté à la zone concernée.
- Négociation des contrats de vente et/ou de distribution.
- Animation du réseau commercial.
- Fidélisation de la clientèle étrangère.
- Recherche de nouveaux débouchés pour l'entreprise et réalisation des études de marché requises.
- Suivi administratif des commandes et des paiements.
- Respect des procédures réglementaires et douanières.

Le responsable commercial des affaires internationales est capable de :

- Mettre en œuvre des techniques de communication, d'information et de documentation dans plusieurs langues étrangères.
- Repérer des différences culturelles fondamentales.
- Interpréter les mécanismes de base de l'économie mondiale afin d'assurer le suivi les enjeux qui en découlent.
- Mettre en œuvre des techniques d'action commerciale : cibles à atteindre, prix de vente, circuits de distribution, adaptations à faire : définition des objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- Mettre en place des méthodes de prospection, développement, suivi et gestion des clients et des distributeurs internationaux.
- Mettre en application des techniques d'élaboration de contrats de vente internationaux.
- Mettre en œuvre des techniques de gestion des questions financières, juridiques, douanières et commerciales liées aux opérations d'import-export.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

COMMERCE INTERNATIONAL

Le titulaire de la certification peut exercer ses fonctions dans des entreprises ayant une structure commerciale importante ou constituer un poste distinct dans une petite entreprise où l'ensemble des activités est assuré par une seule personne. L'activité implique des déplacements fréquents sur le terrain, donc une parfaite mobilité. Une forte sensibilité à l'interculturalité est nécessaire.

Responsable des ventes export, Responsable du développement international, Responsable Commercial international, Responsable de gestion des ventes export, Acheteur import, Acheteur sourcing, Responsable des achats internationaux.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1707 : Stratégie commerciale

D1406 : Management en force de vente

M1701 : Administration des ventes

M1101 : Achats

M1102 : Direction des achats

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 4 composantes, qui s'appliquent selon le mode d'accès à la certification :

- théorique (partiels),
- pratiques de l'étranger (Session Asie, 4 semaines effectuées en Chine; Session USA, 18 semaines effectuées aux Etats-Unis),
- pratique en entreprise (évaluation par le tuteur),
- synthèse sur la base de projets professionnels tuteurés (rapports + soutenances orales).

Les évaluations se déroulent sous forme de :

- Études de cas

- Projets en entreprise
- Missions en entreprises
- Jeux d'entreprises
- Mises en situation
- Soutenances devant un jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- Le directeur des études de Mercure Academy - Un enseignant permanent de Mercure Academy - Un membre du conseil de perfectionnement n'appartenant pas au Collège Mercure Academy.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		IDEM
En contrat de professionnalisation	X		IDEM
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		- Le directeur des études de Mercure Academy - deux enseignants de Mercure Academy - un professionnel représentant les employeurs - un professionnel représentant les salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 mai 2007 publié au Journal Officiel du 16 mai 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 16 mai 2007, jusqu'au 16 mai 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable commercial en affaires internationales" avec effet au 16 mai 2012 jusqu'au 7 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006

Arrêté du 30 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Arrêté du 22 février 2000 publié au Journal Officiel du 1er mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable commercial des affaires internationales'.

Arrêté du 8 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 1er décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat supérieur des affaires internationales'. Observations : Délivré par l'association pour le développement des sciences commerciales.

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne, 28 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

<http://www.mercure-academy.com>

Lieu(x) de certification :

La compagnie de formation - MBWAY : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [Montpellier]
LA COMPAGNIE DE FORMATION - MERCURE INTERNATIONAL BUSINESS ACADEMY MERCURE ACADEMY
1702 rue de Saint Priest
34090 Montpellier

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

LA COMPAGNIE DE FORMATION - MBWAY PARIS NORD
Parc du Pont de Flandre - Bât 33
11, rue de Cambrai
75019 PARIS

LA COMPAGNIE DE FORMATION - MBWAY TOULOUSE
210, avenue la Tolosane
31670 LABEGE

LA COMPAGNIE DE FORMATION - MBWAY LYON
14, avenue Pompidou
69003 LYON

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : - Certificat supérieur des affaires internationales, délivré par l'association pour le développement des sciences commerciales (Arrêté du 8 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 1er décembre 1996).

Certification suivante : Responsable commercial en affaires internationales